

PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 23/02/2024

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- Stéphane BARGE (procuration Henri PEGOUD)
- Sandra BAJAT (procuration Aurélien GUINET)
- Didier RABATEL (procuration Isabelle ROCHE-BOLLOTTE)
- Julie MORESTIN (procuration Karine CLAUDEL)
- Laetitia GIRARD (procuration Florent berger)
- Cyprien DELISLE

Début de séance 19H00

Secrétaire de séance : Isabelle ROCHE-BOLLOTTE

1-Approbation PV du conseil du 16/11/2023

Le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 16/11/2023.

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Le PV du conseil municipal du 16 Novembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

2-Approbation PV du conseil DU 23/12/2023

Le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23/12/2023.

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Le PV du conseil municipal du 23 Décembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

3- Montant du nouveau loyer de l'appartement au 110 route de la Gare suite au départ du locataire

M. le maire, informe le conseil que la locataire du logement au 110 route de Gare a donné congés.

M. le maire, propose de réévaluer le montant du loyer à 626 €,

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Emet un avis favorable** pour le montant du loyer à 626 € du logement communal situé au 110 route de la Gare.

4- Modification tarifs téléalarme

Madame Isabelle ROCHE-BOLLOTTE conseillère commission action sociale CCAS, rappelle sur le service téléalarme est géré par le CCAS de Bourgoin-Jallieu. Suite à l'évolution de leur technologie, leurs tarifs sont modifiés comme tels :

- RTC en place 36 € par mois
- Appareil GPRS 35 € par mois
- Abonnement mobile 37 € par mois
- Frais de dossier et déplacement 20.55 € (seulement pour le 1^{er} mois de l'installation)
- 1^{er} mois gratuit (le mois de l'installation)
- Toute montre perdue est facturée 48.50 €

Madame Isabelle ROCHE-BOLLOTTE indique que sur la commune de Pressins 10 personnes en bénéficient.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs téléalarme précités et charge le Maire d'en aviser le CCAS de Bourgoin-Jallieu.

Laetitia GIRARD arrive a 19H13.

5- Délibération d'Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) sur le territoire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

M. REYNAUD Jean-Louis explique :

En 2022-2023, le service Tourisme de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné a procédé à un diagnostic du réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR afin de contribuer à son amélioration (sécurisation des routes et des carrefours dangereux, réduction de la part goudronnée, inscription d'itinéraires agréables...). Une dynamique de concertation avec les communes et les associations de randonnée a été menée pour déterminer ensemble ce nouveau réseau validé en COPIL PDIPR le 4 septembre et en Commission Tourisme le 13 septembre 2023. Afin d'entériner ce nouveau réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR, la Communauté de Communes demande à ses communes membres de délibérer.

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Départemental de l'Isère a réalisé ce plan, considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la Commune ;

Le Conseil Municipal examine les plans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1) **accepte** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)

2) **s'engage** à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) **s'engage** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) **s'engage** à conserver leur caractère public et ouvert des sentiers concernés,

5) **est informé** qu'en cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre le Département et le Propriétaire ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Emet un avis favorable sur le nouveau PDIPR de PRESSINS

6- Marché du diagnostic des arbres protégés

M. Jean-Louis REYNAUD, maire, explique qu'au hameau « Le Grand Verrou » sur l'alignée des châtaigniers de nombreuses branches tombent ce qui peut entraîner une dangerosité sur la voie. Le maire a indiqué au propriétaire de mettre en sécurité la voie mais étant des arbres protégés il faut établir une déclaration préalable. Pour instruire cette déclaration, le maire a besoin de faire établir des diagnostics des arbres protégés

Le Maire présente les trois devis proposés par les entreprises :

- ONF : 2 304 € TTC
- UEF : 1 200 € TTC
- OUISTI'TREE 568.80 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'accorder le marché du diagnostic des arbres protégés à la société OUISTI'TREE pour un montant de 568. 80 € TTC**

7. Condition d'attribution du colis des aînés et des invitations au repas annuel

Isabelle ROCHE-BOLLOTTE, commission CCAS, souhaite que les conditions d'attribution du colis des aînés et l'invitation au repas annuel soient notifiées.

Les critères proposés sont :

- Être dans l'année de ses 70 ans
- ET**
- Avoir sa résidence principale à PRESSINS
- **ET**

- Être inscrit sur la liste électorale de PRESSINS **OU** se faire connaître en mairie avant le 1^{er} septembre de l'année en cours

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter tous ses critères pour l'attribution du colis des aînés et l'invitation au repas annuel**

8- Approbation du contrat d'assurance multirisques

M. REYNAUD Jean-Louis, maire, explique que suite à un incendie en 2022 la compagnie d'assurance GROUPAMA, après avoir indemnisé, à résilier le contrat à la date du 31 Janvier 2024.

Après plusieurs recherche une seule compagnie à présenter un contrat d'assurance multirisques, la compagnie ALLIANZ ASSURANCE SECARA 3000 à PONT DE BEAUVOISIN ISERE.

La commune a donc souscrit un contrat avec cette compagnie à partir du 01 Février 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la décision de souscription d'un contrat d'assurance multirisque auprès de la compagnie ALLIANZ ASSURANCE SECARA 3000 à PONT DE BEAUVOISIN à partir du 01 Février 2024**

9- Choix du cuisiniste pour le marché des appartements à la cure

M. BERGER Florent, adjoint commission travaux, explique que les appartements de la cure seront tous équipés de cuisine complète.

Deux entreprises ont fait part de leurs prestations pour les 4 cuisines à savoir :

- Entreprise BATIMOUV pour un montant de 33 385.07 € TTC
- Entreprise 2MTB pour un montant de 35 791.20 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'accorder le marché des cuisines pour les appartements de la cure à l'entreprise BATIMOUV pour un montant de 33 385 .07 € TTC**

DIVERS :

M. Reynaud Jean-Louis, maire, informe le conseil qu'il a signé ce jour la transaction du terrain CHABERT suite à une délibération qui avait été prise précédemment.

M. PEGOUD Henri informe que les travaux d'égavage s'effectueront autour du 15 mars.

M. DUGOIS David informe que la commission développement durable s'est réuni et a décide de planter des arbres fruitiers sur la commune dont un pommier en mémoire de M. MAFFRE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

Fin de séance : 20 H 15

Le MAIRE
Jean Louis REYNAUD

Secrétaire de séance
Isabelle ROCHE-BOLLOTTE